

## **Au Conseil Communal**

Séance du 18 décembre 2019

Le Conseil est convoqué pour 19 heures 30 précises : Mme Sabine Coucet, Présidente, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : Mme Maria Emilia Dias Fernandes Freitas et M. Dominique Jan. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait. Tous les membres étant présents, la Présidente implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité in corpore est remerciée de sa présence. La presse est également présente.

L'ordre du jour suivant sera donc suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 octobre 2019
4. Communications municipales
5. Rapport de la commission Agrandissement et rénovation du Collège et de la cour de récréation, création d'une structure parascolaire. Préavis No 06/2019
6. Rapport de la commission Budget 2020. Préavis No 08/2019
7. Rapport de la commission Plan d'affectation Secteur "La Croix". Préavis No 09/2019
8. Rapport de la commission Achat des parcelles Nos 1010 et 1011 – Propriété de l'hoirie Michel Rapin. Préavis No 10/2019
9. Nomination de la commission de gestion 2019
10. Paiement des jetons de présence
11. Divers et propositions individuelles
12. Fondation Oscar Detrey

### **1. Communications du Bureau et correspondance**

Communications du Bureau

- La Présidente remercie toutes les personnes qui ont participé au dépouillement des élections fédérales pour leur excellent travail.
- Elle a reçu les vœux de plusieurs sociétés locales et organismes régionaux.
- Elle a assisté à la soirée de la société de gymnastique.

### **2. Assermentation**

Le Bureau n'a reçu aucune proposition du Parti socialiste et plus; ce point est donc sans objet.

Une nouvelle fois, la Présidente demande au susmentionné de tout mettre en œuvre pour repourvoir les sièges vacants dans les meilleurs délais.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 octobre 2019**

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

### **4. Communications municipales**

Mme Nicole Rapin

- La Municipalité a engagé M. Lenny Rapin, né en 2004 et domicilié à Corcelles en qualité d'apprenti agent d'exploitation et M. Hugo Villadoniga, né en 2002 et domicilié à Rueyres-les-Prés en qualité d'apprenti employé de commerce.

Mme Ariane Baux Jaquemet

- Préavis No 05/2017 achat de mobilier pour la garderie : Crédit accordé fr. 122'000.--, coût réel des travaux fr. 95'100.25, soit une économie de fr. 26'899.75. Il est précisé que ce résultat a été possible grâce à une collaboration avec la garderie de Payerne, d'une part, et, d'autre part, la Coopérative Dumont. En effet, dès le début du chantier, celle-ci a décidé de prendre à sa charge une partie importante de l'aménagement extérieur. La Municipalité remercie la Coopérative qui a toujours été à l'écoute des éducatrices et de la direction. Grâce à cela, la garderie de Corcelles est un formidable lieu d'accueil et de travail.
- Elle fait un résumé de l'année viticole qui s'est bien déroulée. Les vendanges ont eu lieu entre le 30 septembre et le 17 octobre. Au niveau qualité, tous les vins se situent dans une bonne moyenne et, mis à part pour l'Epesses, tous les droits de production ont été atteints. Le calendrier des dégustations pour les sociétés locales est ouvert. L'un des objectifs pour le dicastère des vignes étant de viser un meilleur résultat financier, Mme Ariane Baux Jaquemet demande aux conseillers de faire leur part de marketing en faisant découvrir les vins de la Commune à leur entourage.

M. Olivier Cherbuin

- Les statuts de l'Association intercommunale de l'Eparsse ont été ratifiés par les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois. Une séance de constitution sera convoquée par le Préfet en début d'année 2020.

Mme Dominique Losey

- Les conseils communaux d'Avenches, Cudrefin, Vully les Lacs et Faoug ont accepté le préavis proposé par l'ASIA (Association scolaire intercommunale d'Avenches) de sortir de l'ARAJ (Association du réseau d'accueil de jour). Les membres de l'ARAJ déplorent ce vote mais doivent l'accepter. L'ARAJ a connu quelques soucis de liquidités en cette fin d'année dus à un calcul des contributions des parents mal estimé. Ceci explique un budget 2020 à la hausse.

**5. Rapport de la commission Agrandissement et rénovation du Collège et de la cour de récréation, création d'une structure parascolaire. Préavis No 06/2019**

Daté du 13 août dernier, ce préavis No 06/2019 est à l'ordre du jour ce soir seulement car la commission lors de son étude a formulé diverses interrogations à la Municipalité. Cette dernière a pris le temps de les étudier et de formuler une réponse et des propositions à la commission. Ces nouveaux éléments engendrent des coûts supplémentaires qui ont pour conséquence une augmentation de la demande de crédit et de la demande d'emprunt. Deux amendements dans ce sens seront présentés ce soir par la commission.

M. Bernard Coucet affirme que la Municipalité soutient les propositions de la commission. Le chantier se réalisera ainsi dans de meilleures conditions de travail et de sécurité. Il informe que, dans un premier temps, le personnel de la voirie sera chargé de la sécurité du chantier. Par la suite, à voir s'il faut une personne en permanence aux alentours de ce chantier ou non.

La parole est donnée à M. Cyrille Roux, président-rapporteur, pour la lecture des amendements, du vœu et des conclusions du rapport de la commission ad'hoc.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Krieger, en sa qualité de membre de la commission, ne remet pas en question ce projet qu'il qualifie de bon et nécessaire. Toutefois, il a toujours un doute sur la sécurité durant le chantier mais est rassuré par les propos de M. Bernard Coucet. Il demande à la Municipalité de mettre absolument tout en œuvre pour garantir la sécurité sur le chantier et à ses abords. Il rappelle que le maître de l'ouvrage est responsable en cas d'accident. Malgré qu'il ait signé le rapport de la commission, il s'abstiendra lors du vote.

Mme Nicole Rapin confirme que la Municipalité a été attentive lors des discussions avec la commission à toutes ces questions en lien avec la sécurité. Elle remercie les membres de la commission pour cette analyse. La solution proposée, soit un cloisonnement du collège, est meilleure que celle proposée par la voie du préavis. Elle garantit que la Municipalité, en collaboration avec l'architecte, mettra tout en œuvre pour que tout se passe bien durant les travaux.

M. Pascal Allenbach apprécie que la Municipalité veuille augmenter la capacité du collège et apprécie également le travail de la commission; il ne remet pas en cause le bien fondé de ce préavis. Toutefois, il est étonné du peu de débat ou de question sur ce préavis d'un montant conséquent. Les questions et un débat participent à l'amélioration d'un projet. Pour lancer ce débat, M. Pascal Allenbach demande si le prix est en adéquation avec les travaux prévus. Le montant prévu au plan des investissements est à moitié moins élevé. N'ayant pas trouvé d'analyse purement financière, il demande à la commission ad'hoc et à la commission des finances leur avis sur ce montant.

M. Bernard Coucet informe que le premier projet estimatif ne comprenait pas les classes dans les combles. De plus, l'isolation du bâtiment est un poste financier élevé que la Commune ne peut pas négliger.

M. Cyrille Roux informe que la première question que s'est posée la commission était de savoir si la rénovation de ce Collège était une bonne idée. La conclusion a été que oui car ce bâtiment ne peut pas être affecté à une autre utilisation et le manque de salles de classe est bien réel. Le projet correspond aux besoins. Une partie des coûts est engendrée par l'agrandissement de la cour qui est également une bonne chose pour nos élèves. L'opportunité d'acquérir ce terrain ne devait pas être négligée. Durant l'étude du préavis, la commission a appris que, lors de la construction d'un collège neuf, le coût d'une classe s'élève à environ 1 million de francs. Le surcoût pour les mesures de sécurité, d'environ fr. 300'000.-- est nécessaire et correct.

Mme Méry Rüfenacht demande si les travaux du gros œuvre pourront réellement être effectués durant les vacances d'été, sachant que les entreprises sont aussi en vacances à cette période. Elle demande également si les prix pourront être respectés par rapport à la disponibilité des entreprises notamment.

M. Bernard Coucet affirme que les délais pour les soumissions sont encore adéquats et que ces travaux pourront être réalisés durant l'été. Il s'agit même d'une condition pour l'adjudication des travaux.

M. Pascal Allenbach demande si les utilisateurs du collège, élèves, enseignants, sociétés locales, etc. ont été consultés pour ce projet, notamment sur les différents aménagements intérieurs.

Mme Nicole Rapin répond que des doyens, le directeur de l'établissement ainsi que les services de l'Etat concernés étaient présents lors des premières discussions. Ces derniers ont donné un préavis favorable à ce projet.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Dans un premier temps, la Présidente lit le vœu de la commission.

La commission émet le vœu que les garanties de sécurité données lors de l'étude de ce préavis fassent l'objet de toute l'attention de la Municipalité durant la phase des travaux. Il s'agit en particulier des points suivants :

- Séparation des zones : séparer les travaux des classes occupées par
  - des mesures de cloisonnement;
  - la délocalisation des 4 classes les plus proches des travaux dans des containers.
- Amiante : Travaux de désamiantage à conduire idéalement durant les vacances scolaires comme recommandé dans le rapport de diagnostic amiante.
- Protection incendie : prendre toutes les mesures nécessaires afin de faciliter l'évacuation du bâtiment malgré l'inaccessibilité de l'escalier principal.
- Surveillance : engagement d'une personne afin de surveiller les abords du chantier et d'empêcher les enfants d'y accéder.
- Bétonnage de la dalle dans les combles : sera conduite durant les vacances scolaires.

M. Bernard Coucet confirme que la Municipalité mettra tout en œuvre pour respecter les points énumérés par le vœu de la commission.

Il est passé au vote des amendements :

**Amendement à l'article No 3 du préavis**

**A la majorité, le Conseil communal accepte :**

**D'accorder à la Municipalité un crédit total de fr. 4'027'000.-- pour ces travaux et l'achat de la parcelle No 64.**

**Amendement à l'article n° 4 du préavis**

**A la majorité le Conseil communal accepte :**

**D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de fr. 2'527'000.-- aux meilleures conditions du marché.**

Pour terminer, il est passé au vote des conclusions :

**A la majorité, le Conseil communal accepte :**

**Art. 1**

**D'autoriser les travaux pour l'agrandissement et la rénovation du collège ainsi que de la cour de récréation, de même que la création d'une structure parascolaire tels que présentés.**

**Art. 2**

**D'autoriser l'acquisition de la parcelle No 64 de 459 m2 à Mme Marianne Rapin, pour un montant de fr. 82'620.--.**

**Art. 3 amendé**

**D'accorder à la Municipalité un crédit total de fr. 4'027'000.-- pour ces travaux et l'achat de la parcelle No 64.**

**Art. 4 amendé**

**D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de fr. 2'527'000.-- aux meilleures conditions du marché.**

**Art. 5**

**D'amortir les investissements financés par les liquidités courantes par le compte 3540.331 "Amortissement s/collège" par un prélèvement sur les fonds de réserve, compte No 9282.80 "fonds, travaux futurs".**

**Art. 6**

**D'amortir les investissements financés par un emprunt, à l'exception de l'acquisition de la parcelle, par le compte 3540.331 "Amortissement s/ collège" sur une durée de 30 ans.**

**6. Rapport de la commission Budget 2020. Préavis No 08/2019**

La Présidente propose de traiter ce point de l'ordre du jour de la manière suivante :

- A) Lecture des conclusions du rapport de la commission par le président rapporteur M. Christian Favre.
- B) Discussion sur le préavis et les commentaires municipaux.
- C) Discussion sur le "Budget par ordre administratif" sans passage en revue des rubriques ou chapitres.
- D) Discussion sur les remboursements bancaires, le tableau des charges et revenus par nature et le plan des investissements.
- E) Discussion générale, discussion sur le rapport de la commission ou toute autre question oubliée à l'un des points précédents.
- F) Lecture du vœu de la commission.
- G) Vote sur l'article 1 des conclusions.

- A) La parole est donnée à M. Christian Favre pour la lecture des conclusions du rapport commun de la commission du budget et de la commission des finances.

B-E) Ces points ne suscitent pas de question ou de discussion.

- F) Lecture du vœu de la commission

La Présidente lit le vœu de la commission, soit : "Chaque municipal devrait être capable d'expliquer au moins dans les grandes lignes, le contenu de toutes les lignes budgétaires de son dicastère, notamment pour celles qui montrent une variation importante par rapport au budget de l'année en cours et aux comptes écoulés."

Mme Nicole Rapin informe que la Municipalité a eu une discussion sur cette demande. La commission de gestion doit laisser le temps aux municipaux de chercher les éléments et informations nécessaires pour répondre à ces questions.

- G) Vote sur l'article 1 des conclusions

**A l'unanimité, le Conseil communal décide :**

**Art. 1**

**D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2020 tel que présenté.**

## **7. Rapport de la commission Plan d'affectation Secteur "La Croix". Préavis No 09/2019**

La parole est donnée à M. François Vessaz, président rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

M. François Mauron est favorable à ce plan d'affectation car il permettra à l'entreprise Favre de garantir des emplois dans la Commune. Toutefois, il s'inquiète du trafic supplémentaire que pourra générer l'agrandissement de l'entreprise sur une route étroite et passablement passante (entreprise Favre, déchetterie). Pour lui, le gabarit de cette chaussée n'est plus adapté.

M. Pierre-André Rapin précise que cette route est conçue pour supporter les véhicules 40 tonnes. Actuellement, il a y environ 500 mouvements par jour et cela va effectivement encore augmenter. L'élargissement de cette route n'est pas possible. La Municipalité actuelle regrette que cet élargissement n'ait pas été prévu par la Municipalité en fonction lors de la construction des chemins AF.

M François Mauron demande si un jour une solution d'élargissement pourra être trouvée.

M. Pierre-André Rapin informe que l'élargissement d'une route en zone agricole est très compliqué et il doute que cela puisse être possible.

M. Eric Fischer n'est pas d'accord avec les propos de M. Pierre-André Rapin concernant l'élargissement de la route, Il était municipal en 1997 lorsqu'elle a été construite. Il précise que ladite Municipalité avait proposé au syndicat AF de l'élargir à 3,5 mètres. Finalement, c'est le Syndicat AF qui avait refusé cet élargissement pour des raisons financières et non la Municipalité.

M. Pierre-André Rapin, qui a consulté les archives, a trouvé une décision de la Municipalité datée de 2002. Cette dernière abandonnait le projet d'élargissement. Il tient à disposition de M Eric Fischer les différents documents prouvant cette décision.

M. Daniel Givel informe que la densification de cette parcelle n'a demandé aucune étude sur la mobilité de la part du Canton, sous-entendu que l'augmentation du trafic sera moindre. Les emplacements de croisement ainsi que le gabarit de cette route exigent une vitesse modérée ce qui est un plus pour la sécurité.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

**A l'unanimité, le Conseil communal décide :**

### **Art. 1**

**D'adopter le plan d'affectation (PA) "La Croix" tel que présenté.**

## **8. Rapport de la commission Achat des parcelles Nos 1010 et 1011 – Propriété de l'hoirie Michel Rapin. Préavis No 10/2019**

La parole est donnée à M. Smaïl Barouk, président rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

La discussion n'étant pas demandée, il est passé au vote, en bloc, des conclusions du préavis.

**A l'unanimité, le Conseil communal décide :**

### **Art. 1**

**D'autoriser l'achat des parcelles Nos 1010 et 1011 sises à la rue du Collège 21, propriétés de l'hoirie Michel Rapin.**

### **Art. 2**

**D'accorder un crédit de fr. 2'000'000.-- pour l'achat de ces biens immobiliers.**

### **Art. 3**

**D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de fr. 1'000'000.-- aux meilleures conditions du marché.**

**Art. 4**

**D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de fr. 1'000'000.-- sur les liquidités courantes.**

**9. Nomination de la commission de gestion 2019**

Pour le groupe PLR, M. Steve Lambelet présente les candidats suivants :

- Mme Valérie Badoux, présidente rapporteur
- Mme Nicole Fischer
- M. François Mauron
- M. Loïc Losey
- M. Nicolas Pedroli
- Mme Méry Rüfenacht
- M. Xavier Doudin, suppléant
- M. Christian Ericsson, suppléant

Pour le groupe Soc et plus, M. Smail Barouk présente les candidats suivants :

- M. Michel Kohler
- M. Houcine Louati, suppléant.

Toutes les personnes présentées sont élues à l'unanimité et acceptent leur mandat.

**10. Paiement des jetons de présence**

La Secrétaire procède au paiement des jetons de présence.

**11. Divers et propositions individuelles**

M. Alain Monney en sa qualité de délégué à l'AIEPV (Association intercommunale des eaux du puits de la Vernaz) informe que le Conseil intercommunal a adopté le budget pour l'année 2020 dans sa séance du 19 novembre dernier. Celui-ci est basé sur la consommation d'eau des dernières années par les communes de Payerne et Corcelles. Les charges, d'un montant de fr. 252'000.-- seront couvertes par la facturation du m<sup>2</sup> d'eau à fr. 0.30.

M. Steve Lambelet se fait le porte-parole de plusieurs parents préoccupés par la sécurité au passage piétons vers l'école. Celui-ci, malgré des feux de signalisation, est dangereux. Il demande si la Municipalité en est consciente.

M. Olivier Cherbuin confirme qu'il est au courant du dernier incident. Suite à un rendez-vous avec le Voyer des routes sur place, il informe que des améliorations peuvent être effectuées et quelques pistes sont actuellement à l'étude pour une meilleure sécurisation.

M. Eric Fischer intervient concernant la location et la gestion des parcelles communales de terres agricoles. Tenant compte de la diminution du nombre des exploitations agricoles dans la Commune, il demande ce qui a conduit la Municipalité à ne plus suivre les grands principes du Syndicat des améliorations foncières dans l'attribution des surfaces disponibles. En effet, le remaniement parcellaire a permis de regrouper des parcelles du territoire pour un travail plus rationnel des agriculteurs. Il ne comprend pas la Municipalité, lorsque des parcelles se libèrent, qui les divise au lieu de regrouper les locations à une même entité agricole. Il reproche à la Municipalité de ne pas avoir mené une réflexion durant l'été pour un regroupement suite à la libération de la parcelle qu'il louait et ainsi éviter un partage qu'il qualifie de ridicule. La Municipalité doit anticiper et gérer le patrimoine communal sur le long terme pour une gestion saine et bénéfique tant pour la Commune que pour les exploitants. M. Eric Fischer est très déçu de cette manière de faire, d'autant plus qu'au sein du collège, la fibre agricole est bien représentée.

M. Pierre-André Rapin accepte et comprend parfaitement la remarque de M. Eric Fischer. La Municipalité a voulu contenter le plus d'agriculteurs possible en fractionnant la parcelle en question. Il précise qu'ils peuvent trouver des solutions entre eux pour rassembler des parcelles et ainsi travailler des surfaces plus grandes.

M. Eric Fischer remercie le municipal pour ses explications. Toutefois, il a de la peine à accepter que la Municipalité n'ait pas anticipé la relocation de la parcelle qu'il louait jusqu'à cet automne. Le fractionnement de celle-ci ne permet plus un travail efficace de la part des agriculteurs. La Municipalité doit absolument anticiper les départs à la retraite des

agriculteurs et attribuer les parcelles plus rapidement dans la saison.

M. Gilbert Vernez revient sur son intervention du 3 octobre 2018 concernant l'entrée du village à la route du Bornalet. Il demande pourquoi rien n'a encore été entrepris, même provisoirement, pour baisser la vitesse des véhicules.

M. Pierre-André Rapin informe que le premier projet a été modifié pour plus de sécurité. Il a rencontré le Voyer des routes ce jour pour discuter d'un nouveau projet permettant de ralentir suffisamment les véhicules. Ce projet sera mené à bien, avec du retard, mais sera plus efficace.

M. Gilbert Vernez rappelle que cette entrée de village est vraiment dangereuse et que les habitants des nouvelles villas doivent traverser sans passage à piétons. Il demande que des mesures provisoires soient rapidement mises en place.

M. Pierre-André Rapin se renseignera sur la possibilité d'installer des mesures provisoires et fera le nécessaire en cas d'accord du Voyer. Le Conseil sera tenu au courant.

Mme Méry Rüfenacht demande où se situera le sentier didactique mentionné dans le budget et s'il sera facilement atteignable à pied.

M. Pierre-André Rapin confirme qu'une étude d'un sentier est effectivement prévue. Il sera situé sur la Commune de Montagny-la-Ville, dans une forêt propriété de la Commune de Corcelles. La Commune de Montagny ainsi que certains voisins sont également intéressés par ce projet.

Mme Loyse Rapin a constaté la pose d'un container au bas du chemin du Mont. Celui-ci masque la visibilité aux conducteurs voulant rejoindre la route du Bornalet.

M. Pierre-André Rapin informe que la Municipalité a écrit au propriétaire pour lui demander d'ôter ce dispositif rapidement.

M. Pascal Allenbach a remarqué qu'une partie du chemin de Bourlaz a subi une réfection bienvenue mais il s'étonne que celle-ci s'arrête au milieu d'un virage. Il demande si la suite de sa réfection est prévue et quand est-ce qu'elle interviendra.

M. Pierre-André Rapin confirme ces travaux d'entretien prévu au budget, en précisant que seuls les endroits le nécessitant ont été réparés. La suite de la réfection de cette route interviendra au fur et à mesure selon les disponibilités du budget.

M. Pascal Allenbach constate que ce virage est glissant et que la jonction entre les deux revêtements est dangereuse, surtout pour des 2 roues. Il demande à la Municipalité de terminer au plus vite les travaux avant qu'un accident se produise.

M. Pierre-André Rapin est déçu qu'on remarque la jonction plutôt que les travaux importants effectués pour réduire les nids de poule. La suite de la réfection de cette route va se poursuivre.

M. Pascal Allenbach rappelle qu'il a mentionné que ces travaux étaient vraiment utiles. Il insiste sur le fait que la jonction d'une réfection de route ne doit pas se faire dans un virage mais dans une ligne droite pour plus de sécurité.

M. Laurent Cosendai, en sa qualité de président de l'ASIPE (Association scolaire intercommunale Payerne et environs), informe que la séance prévue le 5 décembre dernier a été annulée sur demande des commissions travaillant sur le préavis pour le crédit de construction d'un collège à La Coulaz. Une nouvelle date a été fixée au 9 janvier 2020. Ce préavis ainsi que les postulats et vœux du Conseil communal de Corcelles concernant les transports notamment seront à l'ordre du jour.

M. Cyrille Roux s'étonne du contenu de certains rapports de commission qui reprend quasi mot pour mot les textes des préavis sans apporter de renseignements supplémentaires. Selon lui, si la commission n'a rien à apporter de plus dans son rapport, un texte court issu de ses discussions seraient plus sérieux.

M. Alain Monney, en sa qualité de président de la Coopérative Dumont, revient sur le bouclage du préavis No 05/2017 pour dire que l'économie réalisée est très mal placée. Il rappelle que la Coopérative Dumont est issue de la volonté politique des autorités législatives et exécutives. A l'heure des bouclages financiers, le Conseil d'administration (CA) constate que l'investissement consenti pour la partie garderie dépasse la somme de fr. 380'000.-- uniquement pour les aménagements spécifiques de ce type d'utilisateur. Il relève quelques investissements spécifiques à la garderie qui se montent à fr. 272'400.--. Le surcoût de fr. 380'000.-- pour la garderie n'est pas un problème en soit pour la Coopérative mais il impacte fortement le calcul de rentabilité de cet espace. Dès lors, la Municipalité a été

sollicitée afin de prendre en charge une petite partie de ces coûts justifiée par un prix de location très bas. Le montant supplémentaire sollicité auprès de la Municipalité s'élevait à fr. 26'600.-- et concernait particulièrement les aménagements extérieurs. Cette demande a été présentée à une délégation municipale le 29 octobre dernier lors d'une séance. Au grand étonnement du CA, la réponse de la Municipalité a été pour le moins sèche. En effet, par courrier du 6 novembre, la Municipalité octroyait à la Coopérative la somme de fr. 13'300.-- pour solde de tout compte. Cette décision a fortement déçu les membres du CA. M. Alain Monney rappelle les retombées économiques de ce projet pour la Commune. Il précise que la Coopérative a toujours répondu favorablement aux nombreuses demandes d'amélioration des équipements de la garderie. La modeste participation communale est rabotée alors que le financement est disponible. Pour le CA, cette attitude est mesquine et incompréhensible. M. Alain Monney demande à la Municipalité une réponse à la question suivante : Quels sont les raisons précises qui l'ont conduite à n'accorder que la moitié de la somme sollicitée pour ces investissements consentis pour améliorer le quotidien du personnel et des utilisateurs de la Garderie ? Il ne sollicite pas de réponse immédiate, laissant à la Municipalité le temps de la réflexion. La Coopérative demande une réponse écrite afin de pouvoir renseigner ses membres lors de son assemblée générale. Pour terminer, M. Alain Monney dit s'inquiéter sérieusement sur le fonctionnement de la Municipalité dans l'analyse et le traitement des demandes qui lui sont formulées.

Mme Ariane Baux Jaquemet avoue que des problèmes de communication entre la Municipalité et la Coopérative Dumont existent. Elle assure qu'une réponse par courrier sera envoyée à la Coopérative avec copie au Conseil communal.

Mme Nicole Fischer désire connaître le taux de remplissage des appartements de la Coopérative Dumont.

M. Alain Monney informe qu'à ce jour, 14 appartements sur 23 sont loués ou en passe de l'être. Le remplissage se fait gentiment mais est tout à fait conforme au marché régional pour ce type de logements.

Avant de clore ce point, la Présidente ouvre une page d'histoire pour rappeler que cela a fait 100 ans le 11 décembre dernier qu'un ressortissant de Corcelles fut nommé Conseiller Fédéral. Il s'agit de Monsieur Ernest Chuard qui est né à la ferme du Grand Chemin (en face du Garage Fivaz). Il a siégé pendant 8 ans au Conseil Fédéral.

## 12. Fondation Oscar Detrey

Le Conseil communal accueille MM. Oscar Detrey et Alexandre Gorgerat, membres de la Fondation mentionnée en titre. Absent lors de la séance du 19 juin dernier pour cause d'accident, M. Oscar Detrey fait un historique de la vie de sa famille et la sienne. Il explique les raisons qui l'ont poussé à créer cette Fondation en faveur de la population du village. Il reste à disposition des conseillers pour répondre à leurs éventuelles questions.

Mme Nicole Rapin remercie M. Oscar Detrey pour la création de cette Fondation qui sera bénéfique pour la Commune.

Elle prend ensuite la parole pour remercier les conseillers ainsi que ses collègues municipaux pour leur investissement et le travail effectué durant l'année écoulée. Elle adresse ses meilleurs vœux à tous pour les Fêtes de fin d'année et invite les conseillers à prendre part à l'apéritif qui suivra.

La Présidente remercie également les membres du Conseil et les membres du bureau pour le travail effectué durant cette année. Elle adresse également ses meilleurs vœux à tous pour 2020.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 heures 30.

Approuvé en séance le

*A. Juin 2020*

La Présidente 2019-2020

La Secrétaire :

*S. Coucet*

*F. Moll*

S. Coucet

F. Moll

